

Formation préalable désamiantage SS3 pour personnel encadrement de chantier

Pratiques nécessaires aux chantiers de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante (MCA)

DURÉE

10 jours

POUR QUI ?

Tout public

MODALITÉ DE LA FORMATION

Présentiel

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de compétences sera remise au candidat, sous réserve de sa réussite aux évaluations normées dans l'arrêté du 23 février 2012. Attestation de formation.

Pour connaître les détails de cette certification, consultez France Compétences

PRIX NET DE TAXE EN EUROS

1 820€ Le prix de la formation est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires.

RÉFÉRENCE AFPA

11233

CODE RS

5775

RÉSULTATS

Données 2024

77,5% de stagiaires satisfaits

65,7% d'accès à l'emploi dans les 6 mois

82,5% de réussite au titre professionnel

Sources et méthodes de calcul

ACCESSEURITÉ AUX PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

> Pour en savoir plus

ACCÈS À LA FORMATION

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Outre l'obligation générale de formation à la sécurité prévue à l'article L. 4141-2 du code du travail, l'employeur doit assurer, pour tout salarié affecté à des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, une formation adaptée à ses activités et aux procédés mis en œuvre. La formation est renouvelée régulièrement conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté.

VOTRE FORMATION

PRÉREQUIS

Être encadrant de chantier dans un entreprise réalisant les travaux de retrait ou d'encapsulage sur les matériaux contenant de l'amiante (MCA).

OBJECTIFS

- Appliquer la réglementation et connaître les pratiques de prévention avant toute direction et coordination de travaux liés à l'activité de retrait ou d'encapsulage des MCA.

PROGRAMME DE FORMATION

Théorie

- Les produits et les dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante et les documents exigibles, les exigences réglementaires relatives à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- Les produits ou procédés de substitution à l'amiante et les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- La transmission d'information aux opérateurs sur la prévention des risques liés à l'amiante et les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle.

Pratique

- Appliquer les conclusions de l'évaluation des risques et choisir des méthodes de travail et définir des procédures opératoires
- S'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective et individuelle adaptés
- Mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers
- Faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- Identifier les situations d'urgence et anormales (accident ou intoxication)
- Définir la conduite à tenir dans ces situations et la faire appliquer

LE + FORMATION

Cette formation est obligatoire pour maintenir la qualification de l'entreprise pour les travaux de retrait et d'encapsulage des MCA.

LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En fonction de votre projet, si vous souhaitez poursuivre votre parcours de formation, prenez contact avec l'un de nos conseillers, joignables au 3936.

POUR EN SAVOIR PLUS

INSCRIVEZ-VOUS



afpa.fr

3936 Service gratuit + prix appel

comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,
- vérification des prérequis réglementaires si la formation en comporte,
- entretien individuel de conseil en formation,
- de façon à définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard, un parcours raccourci ou un parcours renforcé.

Le délai d'accès aux prestations dépend de la programmation sur nos différents sites et des places disponibles, en constante évolution. Vous pouvez consulter en ligne les dates programmées pour chaque site et contacter un conseiller client au 3936 pour plus d'informations.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation individualisée - Exercices pratiques

Moyens pédagogiques : Supports "clé en main" - Supports audio et visuels - Outils multimédias

Mise à disposition d'une plateforme d'apprentissage en ligne

Notre espace de formation dispose d'outils de formation modernes et performants comprenant :

- Des salles informatiques équipées offrant l'accès à la plateforme numérique de formation Métis
- Matériel audio-visuel : vidéo projecteur...
- Ressources documentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations finale

- Evaluation théorique/pratique

Document délivré

- Habilitation ou attestation de recyclage ou diplôme ou certificat
- Attestation de formation

Evaluation satisfaction

- Enquête de satisfaction stagiaire

INDICATIONS COMPLEMENTAIRES IMPORTANTES

Nous vous invitons à consulter le site internet de France Compétences (<https://www.francecompetences.fr>) en précisant le code RS de la formation (indiqué sur le programme téléchargeable de la page internet de la formation), pour accéder à des informations sur la certification, en particulier :

- nom du certificateur
- date d'enregistrement de la certification
- passerelles vers d'autres certifications

> Consultez le site de France Compétences

QUALIFICATION DE NOS INTERVENANTS

Les formateurs intervenants sont titulaires de certifications et/ou

POUR EN SAVOIR PLUS

INSCRIVEZ-VOUS



afpa.fr

3936 Service gratuit + prix appel

qualifications professionnelles cohérentes avec les objectifs professionnels de la formation ou la certification visée, ainsi qu'une expérience professionnelle suffisamment adéquate

INSCRIVEZ-VOUS

POUR EN SAVOIR PLUS



afpa.fr

3936 Service gratuit
+ prix appel